

La majestueuse rivière George prend sa source dans une série de grands lacs situés au nord du réservoir Smallwood et s'écoule vers le nord sur une distance de 565 km. C'est par un beau matin d'août 1905 que M^{me} Mina Hubbard, pendant une expédition la menant jusqu'à la baie d'Ungava, décrit le paysage qui s'offre à ses yeux : « Les montagnes s'élèvent dans le ciel clair avec un léger brouillard s'accrochant aux versants ou voilant les sommets. Il y en a une très belle au tournant. Elle me rappelle une pyramide égyptienne¹. » Cette montagne figure maintenant sur les cartes topographiques sous le nom de pic Pyramide. Ce sont les lignes de rivage d'un ancien lac glaciaire qui sont responsables de son apparence. Inuits et Naskapis ont d'ailleurs reconnu ce trait de caractère et désignent cette montagne respectivement Ulittaniujalik et Musuwaaw Siippiy, c'est-à-dire l'endroit où il y a des lignes de rivage.

C'est sur ce territoire que le gouvernement du Québec projette de créer, en collaboration avec les Inuits et les Naskapis du Nunavik, le parc national des Monts-Pyramides, le quatrième dans cette région du Québec. La création de ce parc national s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Nord et contribuera à l'atteinte de l'objectif d'au moins 12 % du territoire en aires protégées d'ici 2015. Il vise avant tout à protéger un échantillon représentatif de la région naturelle du plateau de la George.

¹ « A woman's way through unknown Labrador. An account of the exploration of the Nascoupee and George rivers. » By Mrs Leonidas Hubbard (1908). Traduction libre.

Une place importante pour les communautés

Bien que le parc national des Monts-Pyramides sera créé par le gouvernement du Québec, sa planification n'a pas été faite uniquement par celui-ci. D'abord, le gouvernement a confié à l'Administration régionale Kativik (ARK) le mandat de réaliser certaines étapes menant à la création des parcs au Nunavik, dont l'acquisition des connaissances sur le territoire et la création d'un groupe de travail. Le groupe de travail du projet de parc national des Monts-Pyramides comprend des représentants des communautés de Kuujuaq, de Kangiqsualujuaq et de Kawawachikamach, de l'ARK, de la Société Makivik et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Deux pourvoyeurs font également partie du groupe de travail. Le groupe de travail a été consulté à propos du projet de parc et a participé à la définition de la limite, au plan de zonage ainsi qu'au concept d'aménagement proposé dans ce document.

Le projet de parc national des Monts-Pyramides en est maintenant à une étape cruciale de son processus de création, soit celle de l'audience publique. La population est invitée à faire part de son opinion sur la création de ce parc, ses limites et les divers aspects du projet tels qu'ils sont présentés dans le plan directeur provisoire ainsi que dans les fiches qui suivent.

Les avis et les commentaires qui seront recueillis lors de l'audience permettront de bonifier le projet et seront pris en considération dans l'élaboration du plan directeur du parc.





Le territoire proposé pour la création du parc national des Monts-Pyramides se situe entre le 57°13' et le 58°13' de latitude nord et le 64°25' et le 66°00' de longitude ouest. Le périmètre a été tracé en vue de protéger certains affluents de la rivière George (voir la carte La limite proposée) et couvre une superficie de 5 272 km². À l'ouest, le périmètre longe essentiellement la limite du bassin versant de la rivière George. Au nord, la limite se trouve près de la confluence des rivières Ford et George et suit une partie du bassin versant de la rivière Ford. À l'est, le tracé suit une ligne de sommet ainsi qu'une portion de la ligne de bassin versant de la rivière Mitshu. Enfin, au sud, la limite s'adosse à la limite d'un permis de pourvoirie, et ce afin de minimiser les contraintes associées à la création d'un parc national.

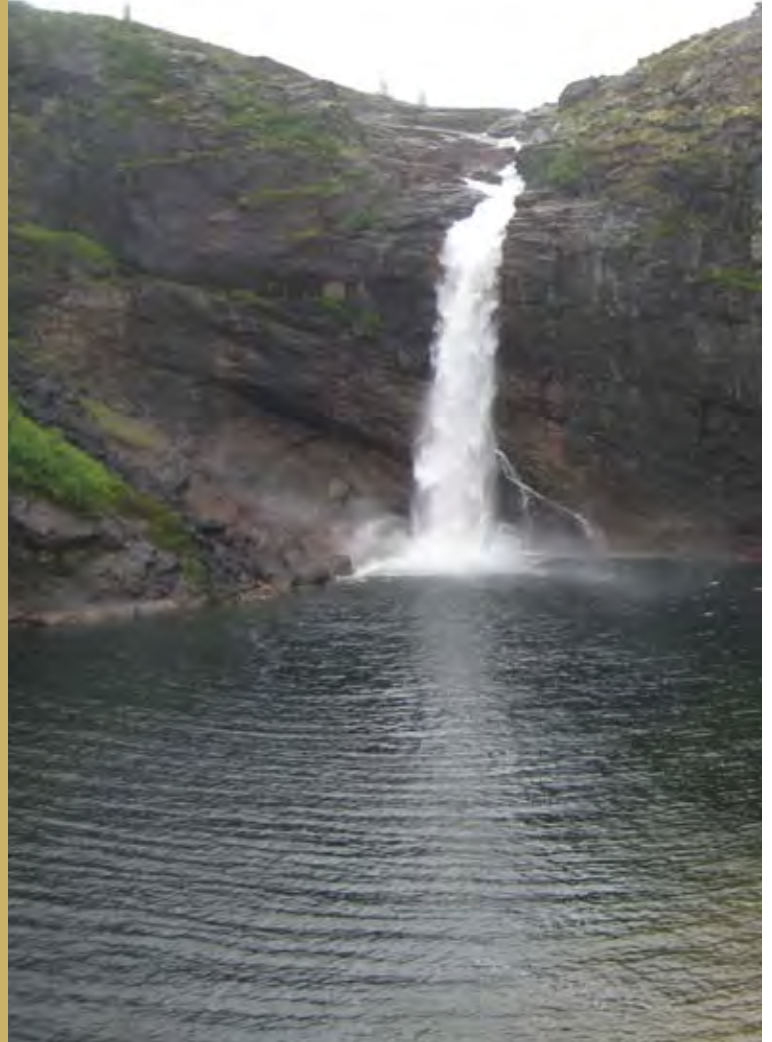
Ce tracé permet de protéger adéquatement les éléments fragiles présents sur le territoire, mais également de délimiter un territoire représentatif de la région naturelle du plateau de la George. De par sa position et son étendue, le parc présentera une grande diversité de milieux, passant d'éléments boréaux à d'autres caractéristiques de l'arctique.

La CBJNQ et la CNEQ

Le 11 novembre 1975, les autochtones de la Baie James et du Nord québécois signaient un traité historique : la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Par cette convention, les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent aux Cris et aux Inuits des droits clairs et bien définis, dont le droit d'exploitation. Ces droits ont préséance sur les lois en vigueur, ce qui signifie que, contrairement à ce qui se passe dans les parcs situés en territoire non conventionné, les bénéficiaires peuvent pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage, de même qu'établir des camps à cet effet à l'intérieur du parc.

La CBJNQ définit également un régime de terres propre à ce territoire. Ainsi, on y trouve les terres de la catégorie I, qui sont la propriété des corporations foncières à l'exception du tréfonds, et les terres de la catégorie II, qui sont des terres de l'État où les autochtones ont l'exclusivité de la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage. Enfin, les terres de la catégorie III sont des terres publiques où les autochtones peuvent pratiquer le droit d'exploitation, mais de façon non exclusive.

Le 31 janvier 1978, avec la signature de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), une zone d'usage prioritaire pour les Naskapis est définie. Bien que le projet de parc national des Monts-Pyramides soit situé à l'extérieur de cette zone, les Naskapis de Kawawachikamach sont parties prenantes du projet puisqu'ils utilisaient le territoire du parc par le passé.





Le projet de parc national des Monts-Pyramides présente quatre unités de paysage différentes. Chaque unité possède des caractéristiques qui lui sont propres.

Le plateau des lacs Tasirlaq et Qamanialuk

Cette unité de paysage comprend la portion de territoire où l'altitude générale est supérieure à 500 m. Ces hauts plateaux ont constitué pendant longtemps un endroit de rassemblement des Inuits pour la chasse au caribou. On y trouve une végétation typiquement arctique, pratiquement dépourvue d'arbres. Le nord de cette unité se distingue du reste du projet de parc par sa physiographie particulière. Ce secteur est constitué d'une série de collines étroites et allongées, légèrement arquées, qui sont fréquemment bordées par des escarpements rocheux. Enfin, on ne peut passer sous silence la présence dans cette unité de paysage des deux plus grands lacs du projet de parc. Il s'agit des lacs Tasirlaq et Qamanialuk qui ont respectivement une superficie d'environ 50 km² et 28 km².

La basse rivière Ford

La basse rivière Ford, avec son cours ponctué de cascades et de chutes et ses eaux turquoise, présente une ambiance totalement différente de celle de la rivière George. Prenant sa source dans les hauts plateaux à l'extérieur du projet de parc, la rivière termine sa course au fond d'une vallée boisée dominée par la pessière à mousses. Près de son embouchure, des tourbières se sont formées sur la rive gauche. Du haut de ses versants, l'embouchure de la rivière Ford offre un panorama exceptionnel où l'on peut observer une variété de formes et de phénomènes associés au passage des glaciers ou à la présence de pergélisol.

La vallée de la rivière George

Élément dominant du territoire, la vallée de la rivière George traverse le projet de parc national des Monts-Pyramides dans un axe général sud-nord. Cette vallée qui a été façonnée par les glaciers présente par endroit la forme en U caractéristique d'une vallée glaciaire. La George étant une rivière à saumon reconnue, les secteurs des chutes Helen et du pic Pyramide en particulier constituent des endroits prisés par les pêcheurs.

Le plateau de la rivière George

Cette unité présente un relief peu accentué, vaste et uniforme. Bien qu'elles soient visibles à plusieurs endroits du territoire, c'est au pic Pyramide que l'on observe de façon marquée les lignes de rivages associées à un ancien lac d'origine glaciaire. Le plateau de la rivière George est aussi entaillé de belles gorges formées par l'eau de fonte des glaciers. Enfin, les ruptures de pente sont propices à la formation de belles chutes, dont une située à environ 7 km au sud de l'embouchure de la rivière Nutillilik.





Afin de mettre à profit les riches connaissances des Inuits et des Naskapis, plus particulièrement en ce qui a trait au territoire visé, un nouveau mandat sera confié à l'Administration régionale Kativik qui aura la responsabilité de la gestion des activités et des services du parc national des Monts-Pyramides. Cette entente permettra aux communautés de Kuujjuaq, de Kangiqsualujjuaq et de Kawawachikamach de participer au développement et à l'exploitation du parc par l'intermédiaire d'un comité d'harmonisation qui sera mis en place dès la création.

La conservation

Comme dans tous les parcs nationaux du Québec, la conservation aura préséance sur la mise en valeur au parc national des Monts-Pyramides, afin de maintenir l'intégrité écologique du territoire. Pour atteindre cet objectif, les gestionnaires du parc devront favoriser l'acquisition des connaissances relatives au patrimoine du parc par l'entremise de projets de recherche, mais aussi en intégrant les connaissances traditionnelles des Inuits et des Naskapis qui fréquentent le territoire. De plus, un programme de suivi de l'état du patrimoine sera instauré et des pratiques opérationnelles écologiquement acceptables seront adoptées afin de préserver ce patrimoine.

La mise en valeur

La mise en valeur du parc national des Monts-Pyramides passera par une offre d'activités éducatives et récréatives qui favorisera la découverte du patrimoine naturel et culturel du parc, mais qui devra avant tout exercer un impact minimal acceptable sur le territoire. Le programme éducatif du parc verra donc à faire apprécier non seulement la faune, la flore et les paysages, mais aussi la richesse du patrimoine culturel de cette région qui comprend à la fois la culture inuite et la culture naskapie.

Pour leur part, les activités récréatives offertes seront fonction de la fragilité du patrimoine naturel, des distances à parcourir et du nombre de visiteurs attendus. Il s'agira principalement d'activités de locomotion permettant d'atteindre les éléments d'intérêt du parc. Enfin, l'offre d'activités et de services du parc sera complémentaire à celle des pourvoyeurs présents sur le territoire.

La sécurité

Même si l'offre d'activités et de services s'adressera principalement aux personnes ayant une expérience des milieux isolés et exposés aux intempéries, la sécurité des usagers occupera une place importante dans la gestion du parc. En effet, le territoire du projet de parc national des Monts-Pyramides recèle une foule de dangers naturels liés à la présence de falaises, à la faune et à l'isolement. Ainsi, un plan de mesures d'urgence comportant des aspects de prévention et d'intervention sera mis en place.

Le développement économique local

Voués prioritairement à la protection du territoire, les parcs nationaux du Québec constituent néanmoins des éléments structurants pour l'économie locale. Ainsi, des emplois seront créés pour la gestion et l'exploitation du parc. Aussi, l'affluence de visiteurs dans les villages constituera un élément favorable au développement de commerces que ce soit pour l'hébergement, la restauration, la vente ou la location d'équipement, ou l'offre d'activités complémentaires à celles du parc.

Le respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ et de la CNEQ

Bien qu'il soit clairement défini que la CBJNQ a préséance sur la Loi sur les parcs, garantissant ainsi à ses bénéficiaires la poursuite de leurs activités traditionnelles à l'intérieur du parc, il n'en demeure pas moins que la cohabitation des activités traditionnelles avec celles qui seront offertes aux visiteurs pourrait influencer sur le mode de vie des Inuits et des Naskapis. Afin d'éviter cette situation, les activités et les services du parc national des Monts-Pyramides seront choisies de façon à ne pas interférer de façon significative sur la pratique du droit d'exploitation des Inuits et des Naskapis. Les gestionnaires devront donc adapter l'offre des activités et des services aux visiteurs en fonction de la pratique des activités traditionnelles.





Dans un parc national, le zonage joue un rôle crucial, car il conditionne l'utilisation du territoire. Rappelons toutefois qu'au parc national des Monts-Pyramides, en vertu de la CBJNQ, les directives et les règlements associés au zonage n'auront pas pour conséquence d'entraver la pratique des activités traditionnelles des bénéficiaires.

Le projet de parc national des Monts-Pyramides comportera quatre catégories de zones (voir la carte Le zonage) délimitées en fonction du degré de fragilité du patrimoine qui s'y trouve, de leur potentiel d'utilisation de même que de la présence d'éléments significatifs appartenant aux cultures inuite et naskapie.

La zone de préservation extrême

On trouve une zone de préservation extrême couvrant une superficie de 9,13 km². Celle-ci n'est pas accessible aux visiteurs et aucun aménagement n'y sera effectué. Cependant, la recherche scientifique pourra y être menée, avec l'autorisation du directeur du parc. Cet endroit représente un lieu important pour les Inuits de Kangiqsualujjuaq et il a été maintes fois utilisé dans le passé comme site de campement.

Les zones de préservation

L'essentiel du projet de parc (3 156,61 km²) est prévu en zone de préservation. Ce type de zonage permettra de protéger les éléments fragiles et représentatifs du patrimoine naturel du parc national des Monts-Pyramides, entre autres en y interdisant l'accès aux véhicules motorisés. Les aménagements y seront limités, notamment en ce qui a trait à l'hébergement.

La zone d'ambiance

La zone d'ambiance proposée est dédiée à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Elle couvre une superficie de 2 099,78 km². Contrairement aux zones de préservation, ce type de zonage permet l'utilisation de véhicules motorisés pour le transport (avion, motoneige et bateau) et l'implantation de plusieurs types d'hébergement. Les principaux corridors de circulation permettant de relier les points d'intérêt du parc sont situés dans cette zone d'ambiance, et la pêche sportive pourra être autorisée sur certains plans d'eau qui s'y trouvent.

Les zones de services

On compte trois zones de services à l'intérieur du projet de parc national des Monts-Pyramides. D'une superficie totale de 6,51 km², elles sont caractérisées par une capacité de support plus grande. D'ailleurs, elles ont toutes fait l'objet d'une utilisation pour des activités de pourvoirie dans le passé et l'une d'elles est encore utilisée aujourd'hui par la pourvoirie Pyramid Mountain Camp. C'est dans ces zones qu'on trouvera les principaux points d'accès aériens ainsi que des aménagements destinés à l'hébergement. Les unités d'hébergement qui y seront construites offriront plus de confort et de commodités que celles qui sont prévues en zone d'ambiance ou de préservation.





Le concept d'aménagement retenu pour le parc national des Monts-Pyramides vise à offrir un produit écotouristique original de découverte de cet immense territoire, tout en protégeant son patrimoine naturel et culturel (voir la carte Le concept d'aménagement). Afin d'éviter la multiplication des bâtiments sur le territoire, le concept d'aménagement favorise l'utilisation des équipements existants et la sélection de sites ayant fait l'objet d'une utilisation dans le passé. Ainsi, des partenariats seront mis en place avec les pourvoyeurs présents sur le territoire pour l'offre d'activités et de services du parc.

L'accueil des visiteurs

Le village de Kuujjuaq constituera le principal point de services du parc. Les visiteurs y recevront l'information nécessaire à leur séjour. De plus, des points de services secondaires sont prévus à Kangiqsualujjuaq et Kawawachikamach. Les équipements qui ont été construits pour le parc national Kuururjuaq à Kangiqsualujjuaq (garage et pavillon d'accueil) seront aussi utilisés pour l'exploitation du parc national des Monts-Pyramides.

L'accès au parc

L'accès au parc est à la base du concept d'aménagement. Le mode d'accès variera selon les saisons, mais aussi selon les secteurs à visiter.

En été, le parc sera accessible en avion. Les trois points d'accès sont situés dans les zones de services, c'est-à-dire près du pic Pyramide, au coude Sanningajualuk en bordure de la rivière George et au lac Qamanialuk. La rivière George constitue une

voie naturelle de déplacement. Il est donc envisageable que des personnes plus aventurières accèdent au territoire en canot ou au moyen d'un autre type d'embarcation similaire dans le cadre, par exemple, de la descente de la rivière George à partir de Schefferville. De même, il est possible de se déplacer en embarcation à moteur sur la rivière George à l'intérieur des limites du projet de parc. De tels déplacements doivent toutefois se faire avec prudence et une connaissance de la rivière est essentielle en raison des rapides et du fort débit.

En hiver, l'accès pourra se faire en motoneige à partir de Kuujjuaq ou de Kangiqsualujjuaq. Une telle excursion peut être organisée avec des guides locaux qui connaissent les itinéraires les plus sécuritaires.

Des modes d'hébergement diversifiés

Afin de limiter les répercussions sur le patrimoine naturel, l'hébergement offert à l'intérieur du parc national des Monts-Pyramides sera principalement de type rustique. En plus des équipements de la pourvoirie Pyramide Mountain Camp, deux camps aménagés seront offerts aux visiteurs. Ces formes d'hébergement permettront aux visiteurs de vivre une expérience de plein air authentique, en toute sécurité.

Des campings avec services seront situés à proximité des camps aménagés et du Pyramid Mountain Camp. Ces campings offriront des commodités de base aux usagers, dont un bloc sanitaire, un abri et quelques tables. Ailleurs, le camping rustique sera possible sur la grande majorité du territoire, sauf dans la zone de préservation extrême. Le camping rustique sera associé

principalement à la longue randonnée et au canot-camping. Les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé et ils devront ne laisser aucune trace de leur passage. Des sites seront aussi indiqués à cette fin le long de la rivière George.

À la découverte du parc

Le projet de parc national des Monts-Pyramides présente un potentiel inouï pour la pratique d'activités de plein air. Que ce soit pour de la longue ou de la courte randonnée, de nombreux trajets permettent de découvrir le territoire. La randonnée n'est pas limitée au tracé proposé sur la carte, mais elle est toutefois interdite en zone de préservation extrême. En hiver, la raquette et le ski de randonnée seront également praticables dans ce secteur.

La vallée de la rivière George sera dédiée principalement aux amateurs d'activités en eau vive. La descente en canot, en kayak ou en radeau pneumatique (raft) permettra d'apprécier le travail des glaciers qui ont façonné cette vallée. Cette activité pourra également être pratiquée dans le secteur des lacs Qamanialuk et Tasirlaq. L'absence d'arbres dans ce secteur permettra de vivre une expérience complètement différente de la vallée de la rivière George.

Par ailleurs, depuis leur ouverture dans les années 1960, les pourvoiries présentes dans le territoire du parc offrent la pêche sportive au saumon. Cette activité sera toujours à l'honneur et les visiteurs qui fréquenteront le parc à cette seule fin devront le faire par l'entremise des pourvoyeurs, soit le Pyramid Mountain Camp et le Helen Falls Camp.

